

Lausanne, le 29 octobre 2021

Le Béjart Ballet Lausanne se dote d'une nouvelle gouvernance et prend des mesures fortes pour améliorer son fonctionnement

- *Le rapport d'audit global commandité par le Conseil de Fondation livre un bilan du climat de travail au sein du BBL et signale de sérieux problèmes comportementaux, de communication et de gestion des émotions*
- *Le Conseil de Fondation salue la qualité du rapport et partage ses conclusions, reconnaissant pleinement les dommages causés par des comportements dysfonctionnels*
- *Le Conseil de Fondation restructure la gouvernance en créant un poste de directeur.trice général.e chapeautant l'ensemble de l'institution et un poste de responsable des ressources humaines lui reportant directement, ainsi qu'en clarifiant les compétences organisationnelles, opérationnelles et administratives*
- *Le directeur artistique, dont les brillantes qualités créatives sont unanimement reconnues dans l'audit, poursuivra sa mission de chorégraphe et directeur de ballet avec un soutien et un encadrement spécifiques*
- *En raison de comportements répétés de harcèlement sexuel, le directeur de production a été licencié pour justes motifs avec effet immédiat*
- *Le Conseil de Fondation entreprend rapidement un certain nombre d'améliorations concernant l'organisation du travail en instaurant notamment une politique stricte de respect d'autrui et une tolérance zéro envers tout écart de comportement*
- *Les mesures décidées doivent consolider l'excellence, le rayonnement et l'avenir du BBL*

L'audit commandité en juin 2021 par le Conseil de Fondation du Béjart Ballet Lausanne à la société Vicario Consulting permet de tirer un bilan du climat, de la santé et de la sécurité au travail au sein de l'institution. Attaché au rayonnement important de la troupe dans le monde de la danse et à sa pérennité, le Conseil de Fondation du BBL pointe avec une acuité particulière les éléments dysfonctionnels que souligne le rapport, dont il salue la qualité et partage les conclusions.

Le Conseil de Fondation regrette profondément et reconnaît pleinement les dommages causés par des comportements inadéquats, ainsi que les souffrances exprimées par celles et ceux qui en ont témoigné. En plus des collaborateurs.trices actuel.le.s du BBL, 47 ancien.ne.s collaborateurs.trices et intervenant.e.s qui l'ont souhaité ont été entendu.e.s dans le cadre de cet audit, soit 117 personnes au total. Si les collaborateurs.trices actuel.le.s

attribuent une note de 7/10 au climat de travail, la perception des ex-employé.e.s, qui se situe à 4,7/10, témoigne d'un souvenir blessé et contrarié.

Fort de ce constat, le Conseil de Fondation prend une série de mesures importantes afin de répondre aux carences relevées dans l'audit et dont il n'avait pas connaissance auparavant, en particulier dans la gestion des ressources humaines et de l'organisation du travail. Ces mesures, qui se déclinent en quatre points principaux, doivent permettre de remédier immédiatement aux besoins identifiés et d'instaurer à long terme et en profondeur une culture basée sur le respect, la poursuite de l'excellence et l'épanouissement personnel et collectif.

1. Restructuration et nouvelle gouvernance de la direction

L'audit a démontré la nécessité de repenser la structure du BBL afin d'améliorer la gouvernance, la planification des activités, le flux des informations internes et la gestion des ressources humaines en général. La communication interne parfois parcellaire, voire lacunaire, doit être fluidifiée et libérée d'une émotivité qui, mal contrôlée, est génératrice de frustration. Ce constat appelle une meilleure distribution des rôles où les responsabilités artistiques et administratives sont mieux délimitées.

A cette fin, le Conseil de Fondation a décidé la création d'un nouveau poste de directeur.trice général.e, dont la responsabilité couvrira l'ensemble des activités de l'institution, y compris la future école appelée à succéder à l'Ecole-Atelier Rudra Béjart Lausanne. En complément, un poste de responsable des ressources humaines répondant directement à la direction générale sera créé. Une commission du personnel sera également mise sur pied. Cette restructuration engendra la redéfinition des postes actuels de direction.

Enfin, le Conseil de Fondation veillera à ce que des processus administratifs clairs (entretiens individuels, communication interne, etc.) soient rapidement mis en place.

2. Le directeur artistique poursuit sa mission de chorégraphe et directeur de ballet avec un soutien et un encadrement spécifique

L'audit souligne les qualités créatives brillantes et l'exigence du directeur artistique du BBL, loué pour sa capacité à respecter dans tous les choix et les activités du ballet l'esprit de Maurice Béjart, mais relève aussi une série de dysfonctionnements en matière de ressources humaines et de communication. **Le rapport relate des attitudes inacceptables et vulgaires, parfois impulsives, colériques voire injurieuses sur le plan de la communication ou de la relation à autrui.**

Pour y remédier, et dans le but de lui permettre de se concentrer sur la direction artistique et chorégraphique, le Conseil de Fondation a décidé de prévoir un encadrement nouveau et solide, à même de soutenir le directeur artistique. Il travaillera en collaboration étroite avec le nouveau maître de ballet au développement futur de la troupe et de l'école, afin de consolider l'avenir à long terme du BBL.

Le Conseil de Fondation souligne par ailleurs que le rapport d'audit n'atteste en rien les rumeurs faisant état de harcèlement d'ordre sexuel, d'homophobie,

de consommation ou trafic de cocaïne ou encore de népotisme de la part du directeur artistique.

3. Licenciement pour justes motifs avec effet immédiat du directeur de production.

Le rapport d'audit révèle que le directeur de production a eu, de manière répétée et continue, des comportements inadmissibles de harcèlement sexuel envers plusieurs femmes. Cette situation a amené le Conseil de Fondation à le licencier pour justes motifs avec effet immédiat.

4. Mesures relatives à l'organisation du travail, au respect d'autrui et aux comportements inappropriés

Le Conseil de Fondation a décidé de mettre rapidement en place un certain nombre de mesures concernant l'amélioration de l'organisation du travail et le respect d'autrui. Feront notamment partie de ces mesures un planning du travail et des vacances mieux structurés, la consolidation du plan de santé, **une politique de tolérance zéro en matière de consommation d'alcool ou de stupéfiants et de tout comportement inapproprié, ainsi qu'une révision de la politique salariale. Le Conseil de Fondation insiste sur le fait qu'il entend instaurer une culture forte de respect d'autrui et ne tolérera strictement aucun comportement dégradant, humiliant ou harcelant.**

Le Conseil de Fondation est convaincu que les mesures qu'il prend aujourd'hui sont à même de **pallier les carences d'encadrement et d'organisation soulignées par le rapport d'audit.** Il s'attachera à créer les conditions d'un renouveau serein en tirant le meilleur parti de cet exercice.

Le Conseil a pu mesurer, tout au long de ces derniers mois difficiles mais salutaires, l'attachement profond de ses collaborateurs.trices à l'institution, à son projet et à sa pérennité. Il tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont témoigné lors de cet audit pour leur franchise et leur contribution constructive. Conscient des fortes attentes placées en lui, et de sa responsabilité envers le personnel du BBL, mais aussi envers ses fidèles partenaires et l'ensemble du public amateur de danse, le Conseil veillera avec toute son énergie à la juste application de ses décisions et des principes dont il est le garant.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Mme Solange Peters, Présidente du Conseil de Fondation

tél. : + 41 79 556 01 92

email : s.peters@bejart.ch